



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité des Hauteurs

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DES HAUTEURS CTE MATAPEDIA

À une séance extraordinaire de la municipalité des Hauteurs tenue lundi 11 décembre 2017 au lieu ordinaire des séances et à 19h00 sont présents/tes M. Steeve Michaud, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

Mme Rachel Tardif, conseillère au siège #³~~2~~, est absente.

La directrice générale/sec.-trés. Pascale Fortier, est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme la Mairesse ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud appuyé par M. Steeve Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Il est proposé par M. François St-Laurent appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accepte les prévisions budgétaires 2018 au montant de 868 621 \$ pour les revenus et un montant égal pour les dépenses, budget équilibré tel que recommande le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNEE 2018-2019-2020

Il est proposé par M. Donald Lavoie appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accepte les prévisions du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020 conforme aux exigences du Ministère des Affaires Municipales qui se répartit comme suit:

Année 2018	Année 2019	Année 2020
29 963 \$	11 137 \$	9 567 \$

Résolution
numéro :
17-12-11-312

Résolution
numéro :
17-12-11-313

Résolution
numéro :
17-12-11-314



No de résolution
ou annotation

Résolution
Numéro :
17-12-11-315

Formules Municipales - No 4614-M-DGST

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité des Hauteurs

Total des dépenses anticipées 30 607\$

La ventilation des ces immobilisations apparaît au formulaire
PT-1 du cahier du Programme triennal des immobilisations.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**TAUX DE TAXES FONCIÈRES, MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES 2018**

Conformément au règlement n° 92 permettant au conseil
municipal des Hauteurs d'établir par ce règlement que toutes
taxes foncières générales ou spéciales soient à l'avenir imposées
par simple résolution.

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et appuyé par M.
François St-Laurent et résolu que le taux de la taxe foncière
pour 2018 soit de 1.30\$ du cent dollars d'évaluation sur tous les
biens fonds imposables dans la municipalité.

Le taux de taxes des matières résiduelles, recyclables et
organiques pour 2018 qui oblige tous propriétaires, occupants de
maisons ou agriculteurs qui possèdent une grange avec des
animaux en sa possession ou établissement de commerce ou
d'organismes à payer une taxe annuelle dite cueillette des
matières résiduelles, recyclables et organiques lesquelles taxes
qui seront au taux suivant pour 2018.

pour chaque propriétaire, ou occupant de maison ou de chalet

\$ 123\$ Rési. \$ 68\$ Récy. \$ 77\$ Comp.

pour chaque agriculteur qui possède une grange avec des
animaux en sa possession

\$ 120\$ Rési. \$ 97\$ Récy. \$ 76\$ Comp.

pour chaque établissement de commerce ou organisme

\$ 217\$ Rési. \$ 100\$ Récy. \$ 85\$ Comp.

Le propriétaire ayant une résidence habitée par un locataire, les
taxes de matières résiduelles recyclables et organiques seront
chargées au propriétaire.

Le propriétaire ayant un immeuble à logements, les taxes de
matières résiduelles, recyclables et organiques seront chargées au
propriétaire selon le nombre de logements occupés avant la
facturation annuelle.

Ces taxes seront perçues en même temps que les taxes foncières
générales ou spéciales et seront divisible selon le nombre de
versements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Résolution
Numéro :
17-12-11-316

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité des Hauteurs

**TAUX D'INTERÊT, NOMBRE DE VERSEMENT, FRAIS D'AVIS
SUR LES COMPTES DE TAXES**

Il est proposé par M. Donald Lavoie appuyé par M. Steeve Michaud et résolu que le taux d'intérêt sur les comptes de taxes passés dû est établi à 1.5 % par mois pour l'année 2018. Les frais pour envoi d'avis sont de 5.00 \$ et le nombre de versement est de trois (3).

29 mars 2018

28 juin 2018

27 septembre 2018

Copies des prévisions budgétaires 2018 seront distribuées à chaque adresse civique de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution
Numéro :
17-12-11-317

À 19 h 25 sur proposition de M. Steeve Michaud, la séance est levée.

Mairesse

dg/sec.-trés.